L'AGIDD-SMQ, une expertise unique

Fondée en 1990, l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) lutte en faveur du respect de tous les droits humains et de leur exercice pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Elle regroupe, à titre de membres actifs, des groupes régionaux de promotion et de défense des droits en santé mentale et des groupes d'entraide ayant un mandat de promotion-vigilance. Elle rejoint également, à titre de membre sympathisant, tout organisme, regroupement ou comité d'usagers qui adhèrent à sa mission.

L'AGIDD-SMQ porte un regard critique sur le système psychiatrique et ses pratiques. Elle favorise, par son implication, à la fois la mise en œuvre de pratiques alternatives et novatrices et le respect de l'exercice des droits.

Son action prend diverses formes : information et formations, mobilisation, prises de position publiques et politiques, organisation de colloques et diffusion de publications sur le respect des droits en santé mentale.

Depuis sa fondation, l'AGIDD-SMQ contribue à ce que les personnes utilisatrices de services en santé mentale reprennent du pouvoir sur leur propre vie en rendant accessible toute l'information sur leurs droits et sur la médication en santé mentale.

Comment recevoir la formation ?

Vous pouvez obtenir tous les renseignements concernant les démarches à réaliser ainsi que les coûts de la formation en rejoignant l'AGIDD-SMQ.

AGIDD-SMQ

4837, rue Boyer
Bureau 210
Montréal (Québec)
H2J 3E6

Téléphone : 514 523-3443 • 1 866 523-3443
Télécopieur : 514 523-0797
Courriel : info@agidd.org
Site web : www.agidd.org
Forum : www.agidd-smq.forumactif.com

L'AUTRE côté de la pilule

L'AUTRE côté de la pilule

Droits
Information
Consentement
Vision critique
Neuroleptiques
Antidépresseurs
Régulateurs de l'humeur
Tranquillisants
Psychotropes
Santé mentale
Appropriation du pouvoir
Respect
Gestion autonome
Alternatives

UNE FORMATION DE

AGIDD-SMQ
ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC

UNE FORMATION actualisée

La première mouture de la formation *L'Autre côté de la pilule* a été initiée en 2000 à la demande de personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale afin qu'elles puissent prendre une décision libre et éclairée concernant leur médication et s'équiper face aux abus de droits qu'elles vivaient.

Le contenu du *Guide critique des médicaments de l'âme*, publié en 1995 et rédigé par monsieur David Cohen, madame Suzanne Cailloux-Cohen et l'AGIDD-SMQ avait alors servi de base pour réaliser cette formation.

Douze ans plus tard, cette seconde édition fait également suite aux demandes des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, mais également de leurs proches, des intervenants et intervenantes qui œuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux. En effet, de nouveaux médicaments apparaissent sur le marché, le manque d'information perdure lors de la prescription de psychotropes et on constate un effritement de la primauté du droit.

La formation actuelle, d'une durée de treize heures, s'inspire de plusieurs ouvrages, de forums, d'articles de journaux, de statistiques, de revues, de recherches et toutes les informations synthèses concernant les médicaments ont été validées par un pharmacien.

Elle s'adresse aux personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale ainsi qu'aux intervenants, intervenantes des milieux communautaires et institutionnels qui travaillent auprès des personnes concernées.

À ce jour, cette formation a été offerte à plus d'un millier de personnes, dont la grande majorité vit un problème de santé mentale.

UNE FORMATION fondée sur l'exercice des droits

L'Autre côté de la pilule favorise l'appropriation du pouvoir des adultes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, à l'égard de leur médication et de leurs droits.

Les droits à l'information, au consentement, à la participation et à l'accompagnement sont directement liés à la médication.

Cette formation se veut donc une démarche visant l'acquisition de connaissances sur les médicaments psychotropes et la compréhension de leurs effets. Connaître, comprendre et contrôler sa médication sont des étapes importantes de la prise de pouvoir sur sa vie.

Guidé par le principe du préjugé favorable, l'AGIDD-SMQ considère que la personne vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale est capable de déterminer par et pour elle-même ce qui lui convient dans la mesure où elle est informée objectivement et que ses droits sont respectés. Il appartient à la personne d'entreprendre des démarches, à la lumière des connaissances acquises, afin d'opter pour une solution qui sera la sienne.

De plus, cette formation permet aux proches, aux intervenants et aux intervenantes de développer des connaissances et des habiletés en vue de soutenir la démarche d'appropriation du pouvoir des personnes qui consomment des psychotropes.

UNE FORMATION basée sur l'éducation populaire autonome

La formation est diffusée par deux formateurs, formatrices dûment accrédités par l'AGIDD-SMQ, dont une personne vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. Ces personnes se conforment aux principes de l'éducation populaire autonome.

Cinq objectifs spécifiques guident le contenu :

- Connaître les noms et la classification des médicaments.
- Connaître les aspects tant thérapeutiques qu'iatrogéniques liés à la consommation de ces produits pharmaceutiques. Les effets iatrogéniques sont les effets indésirables provoqués par toute action ou traitement ayant un but originalement thérapeutique.
- Distinguer les problèmes de santé mentale de ceux reliés aux effets secondaires des médicaments psychotropes.
- Permettre aux personnes utilisatrices d'exercer leur droit au consentement aux soins et de participer activement à leur traitement.
- Favoriser une prise en charge des personnes par elles-mêmes, développer une sensibilisation face à la médication psychiatrique et en connaître les alternatives.

UNE FORMATION critique et non antipsychiatrique

Il est souvent difficile pour les personnes d'avoir accès à toute l'information sur les psychotropes qu'elles consomment et non pas seulement qu'aux informations généralistes fournies par les départements de marketing des compagnies pharmaceutiques. La formation, comme son nom l'indique, montre l'envers de la médaille.

Avoir une vision critique ne signifie pas forcément être pour ou contre un concept, quel qu'il soit. La vision critique est une démarche et non pas une prise de décision ou un résultat. Elle permet de se forger un avis, une idée sur une chose en ne tenant rien pour acquis.

Pratiquer sa vision critique c'est, notamment, avoir envie de savoir, s'interroger sur la réalité des faits, avoir accès à de l'information provenant de plusieurs sources afin de pouvoir se faire sa propre idée, vérifier l'indépendance des sources d'information et faire preuve d'ouverture afin de remettre en question une solution qui a été valable durant un certain temps.